

Presqu'île à vivre

DOSSIER DE PRESSE / 5 FÉVRIER 2025

Mise en place de la zone
à trafic limité et de la nouvelle
offre bus du réseau TCL
de la Presqu'île lyonnaise
en juin 2025



MÉTROPOLE
GRAND LYON

VILLE DE
LYON

SYTRAL
MOBILITÉS

Sommaire

Partie 1 p.4-5
**Adapter la Presqu'île
aux pratiques
de déplacement**

Partie 2 p.6-7
**La zone à trafic
limité, qu'est-ce
que c'est ?**

Partie 3 p.8-10
**Une large consultation
pour intégrer tous
les besoins et usages**

Partie 4 p.11-16
**Les grands principes de la
zone à trafic limité lyonnaise**

Partie 5 p.17-22
**Une nouvelle offre bus
pour un réseau toujours
plus performant et maillé
en Presqu'île**

Partie 6 p.23-24
**Une Presqu'île accessible
à toutes et tous**

Partie 7 p.25
Calendrier



Édito

Centre économique, touristique et culturel, fréquenté quotidiennement par plus de 500 000 personnes, la Presqu'île est en pleine transformation pour répondre aux nouveaux besoins et attentes des Lyonnais et Grands Lyonnais.

La question de l'amélioration du cadre de vie de la Presqu'île est en effet une demande forte des habitants et des usagers, qui ont exprimé leur souhait de diminuer les nuisances sonores et la pollution, afin de bénéficier d'un environnement plus accueillant.

Depuis le début du mandat, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et SYTRAL Mobilités ont élaboré un projet qui vise à concilier l'ensemble des usages et pratiques du centre-ville tout en offrant plus de confort piéton. L'enjeu est de permettre une amélioration significative du cadre de vie en Presqu'île tout en garantissant sa prospérité et son accessibilité comme lieu de destination au rayonnement majeur, alliant le bien-être et la convivialité au dynamisme commercial, touristique et culturel.

La mise en place d'une zone à trafic limité, travaillée depuis près de 2 ans par les élus et les services de la Métropole de Lyon, est le fruit d'un dialogue constant et d'une large consultation avec les acteurs économiques, les commerçants, les riverains, et le grand public.

Le résultat présenté aujourd'hui propose un équilibre juste entre les contributions et attentes plurielles de celles et ceux qui vivent, travaillent et visitent le cœur de notre territoire métropolitain. À l'heure de présenter les modalités de fonctionnement et d'accès à cette zone à trafic limité, nous saluons le travail qui a été réalisé par l'ensemble des élus mobilisés, les services de la Métropole, de la Ville et de SYTRAL Mobilités, et nos partenaires. Nos élus et services restent entièrement mobilisés pour accompagner la mise en œuvre de la zone à trafic limité et les Grands Lyonnais dans cette nouvelle étape historique.



1 Adapter la Presqu'île aux pratiques de déplacement



Dans un centre-ville où se croisent chaque jour plus de 500 000 personnes, la question des déplacements et de leur impact sur le confort de déambulation, la sécurité et la qualité de l'air est essentielle.

Les pratiques de mobilités se sont profondément diversifiées ces dix dernières années, avec une réduction de l'utilisation de la voiture, observable à l'échelle de la métropole (-22% de baisse constatée dans l'hypercentre de la métropole¹ selon le comptage CRITER² 2019-2024). En parallèle, les déplacements à pied, à vélo ou en transports en commun augmentent.

La Presqu'île, un secteur très bien desservi par les transports en commun

Le secteur de la Presqu'île est aujourd'hui l'un des mieux desservis par les transports en commun du territoire, avec 32 lignes de bus, dont 9 lignes C, et 3 lignes de métro (A, C et D). Le métro a une place prépondérante dans les déplacements : 84% de l'usage du réseau TCL en Presqu'île est lié aux métros A et D. Ces usages sont en hausse avec une augmentation de la fréquentation de la station Cordeliers de 10% depuis 2019.

Une réorganisation nécessaire pour plus de confort piéton

La très forte concentration de flux de déplacement en Presqu'île entraîne des conflits d'usages, notamment sur :

- la rue de la République, aux intersections avec les rues Joseph Serlin et Grenette,
- aux abords des accès métro Hôtel de Ville, Cordeliers et Bellecour,
- dans les rues étroites accueillant une forte densité commerciale : rue de l'ancienne Préfecture, rue Émile Zola...

¹ Chiffre à l'échelle du centre de Lyon, allant de la Saône au faisceau ferré de la Part-Dieu et tunnel de la Croix-Rousse à l'avenue Berthelot.

² CRITER: Outil de mesure du trafic automobile basé sur des capteurs. Ces données sont générées et consolidées par le système Criter (régulation automatisée du trafic routier) de la Direction de la Voirie de la Métropole de Lyon.



Avec la réorganisation du réseau de transports en commun et la création d'une zone à trafic limité en juin 2025, dans un périmètre compris entre le nord de la place Bellecour et le bas des Pentès de la Croix-Rousse, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et SYTRAL Mobilités agissent pour un meilleur partage de l'espace public favorisant le confort des piétons, tout en assurant un circuit de desserte performant pour les transports en commun et un accès toujours possible aux parkings en ouvrages.

Des itinéraires cyclables plus lisibles et continus

Le nouveau plan de circulation verra à terme la création de continuités cyclables sur toute la Presqu'île avec les voies lyonnaises 6 (nord-sud) et 12 (est-ouest). Un premier tronçon de la VL12 sera livré en 2025 entre le pont Bonaparte et la rue du Colonel Chambonnet.

Côté Saône, des double-sens cyclables au sud de Bellecour et sur le quai Tilsitt seront créés. Avec ces aménagements structurants, les parcours cyclables seront plus pratiques et plus lisibles.

Des espaces publics plus agréables et végétalisés

Rue de la République, rue Serlin, rue Mulet, du Garet ou encore rue de l'ancienne Préfecture, de nombreuses rues vont pouvoir être requalifiées et végétalisées, une fois que la zone à trafic limité sera mise en place. Avec plus de végétation (arbres et strates basses), un revêtement de sol totalement rénové, ou encore du mobilier urbain neuf, ces rues seront rendues plus belles, fraîches et plus agréables, à l'image de la rue Émile Zola, récemment inaugurée.

Les objectifs du projet « Presqu'île à vivre » porté par la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et SYTRAL Mobilités :

- Faire de la Presqu'île **un centre-ville prospère, dynamique, riche** d'un patrimoine classé à l'UNESCO et d'une offre culturelle majeure;
- Aménager la ville pour qu'elle soit **plus accueillante, propice à la convivialité et au vivre-ensemble**, ainsi qu'à la santé de toutes et tous en agissant sur l'environnement sonore et la qualité de l'air;
- Végétaliser les espaces publics pour **créer des lieux de fraîcheur** et permettre aux visiteurs et aux habitants de profiter de leur temps libre en Presqu'île, tout en valorisant un paysage urbain exceptionnel;
- **Réorganiser les déplacements** au bénéfice des piétons, des vélos et des transports en commun.



en chiffres

+4 à 10% de fréquentation métro en semaine dans les stations Bellecour, Cordeliers et Hôtel de Ville et +20 à +30% le samedi par rapport à 2019

200 000 personnes se rendent en Presqu'île en transports en commun chaque jour

80% des déplacements pour rejoindre la Presqu'île se font à pied, en vélo ou en transports en commun (enquête ménage déplacements 2015)

Les rues de la Presqu'île comptent **entre 20 et 60%** de trafic de transit, c'est-à-dire de véhicules qui ne font que traverser la zone. Cela génère un afflux de circulation dans des rues étroites, déjà très fréquentées par des piétons qui disposent de peu d'espace pour circuler.

2

La zone à trafic limité, qu'est-ce que c'est ?



Réguler le trafic de transit pour plus de confort piéton

Dans une zone à trafic limité, la circulation des véhicules motorisés est possible pour des ayants droit. Le principe est de permettre les accès à certains véhicules – ceux des riverains, des livraisons de commerces, des artisans, des transports en commun et de certains usages essentiels (livraisons, urgences, etc.) – tout en assurant l'accès à tous les parkings situés à proximité du périmètre, soit près de 10 000 places accessibles.

La zone à trafic limité permet de réduire la charge du trafic et offrir ainsi plus de confort, de tranquillité et de sécurité aux piétons pour profiter de la vie du quartier Saint-Nizier, flâner dans le bas des pentes de la Croix-Rousse, ou se promener rue Edouard Herriot.

Les entrées de la zone à trafic limité seront matérialisées par des panneaux de signalisation routière et contrôlés par des bornes.

La zone à trafic limité n'est pas une zone entièrement piétonne.

- Le périmètre de la zone à trafic limité inclut des aires piétonnes existantes et supplémentaires, avec des règles spécifiques pour les livraisons, la circulation et le stationnement. Le projet Presqu'île à vivre comprend d'ailleurs le **doublent des espaces piétons** avec l'augmentation de la trame piétonne de +4km avec une quinzaine de rues qui seront piétonnisées, de manière progressive.
- Dans la zone à trafic limité, le **stationnement est maintenu et est toujours autorisé** sur les emplacements matérialisés. Rue Childebert, rue Président Edouard Herriot, rue de Brest... Toutes ces rues voient leur configuration inchangée.

Un modèle éprouvé en France et en Europe

Confortés par de nombreux retours d'expériences et études menées en France et en Europe, la Métropole de Lyon et ses partenaires sont convaincus des bénéfices apportés par la mise en place d'une zone à trafic limité.

En **Italie**, la plupart des villes disposent d'une zone à trafic limité. La première a été créée à Sienne, en 1962.

À **Madrid**, ville espagnole qui compte 3,2 millions d'habitants, la transformation de la *Gran Vía* en zone piétonne a considérablement amélioré l'attrait touristique et commercial de cette artère emblématique.

Limiter l'accès des voitures à la zone baptisée « Madrid central » a contribué à l'essor du chiffre d'affaires des commerces. Une étude menée par un groupe de chercheurs espagnols et la banque BVVA sur l'impact de la piétonisation sur les commerces a démontré que le chiffre d'affaires de cet axe commerçant a augmenté de 8,6% à Noël 2023 par rapport à l'année précédente alors que cette hausse est à peine au-dessus de 3% dans le reste de la ville.

Alors que la **ville de Gand** connaissait une croissance importante du flux de voitures en dix ans (+ 17 500 véhicules), les décideurs locaux ont mis en place des solutions concrètes avec l'intégration de la piétonisation pour rendre la ville plus agréable, dynamique et accessible à tous. Le constat est clair : la ville de Gand est aujourd'hui l'une des plus dynamiques de Belgique



avec un taux de vacance plus faible que d'autres villes équivalentes, une hausse de près de 20% du nombre de commerces et une satisfaction des habitants sur la qualité de vie de leur quartier.

D'autres villes en France ont également mis en place une zone à trafic limité et ont connu des résultats positifs, à l'image de **Grenoble, Nantes, Rennes et Bordeaux**. Dans cette dernière ville, au centre-ville dense et minéral, les secteurs sous contrôle d'accès sont particulièrement étendus et des solutions de fonctionnement ont été imaginées pour répondre à tous les usages.

La **ville de Valence** dans la Drôme possède aussi une zone aux caractéristiques similaires dans son centre historique, dont Lyon s'est également inspirée.

Plus récemment, **Rennes** expérimente depuis 2023 une zone à trafic limité dans l'ensemble de son centre-ville correspondant à une superficie quasi-identique à celle de la Presqu'île. Associée à un nouveau plan de circulation, elle a permis de réduire drastiquement le trafic tout en permettant de conserver des places de stationnement sur toute la zone à proximité avec, comme à Lyon, de nombreux parkings en ouvrage.

La **Ville de Paris** a également mis en place une zone à trafic limité sur le secteur de Paris-Centre en novembre 2024, dans des modalités de fonctionnement assez proches de celle de Rennes.

Grâce à la mise en place de la zone à trafic limité, des aménagements sont rendus possibles pour mieux partager l'espace public. Presqu'île à Vivre permettra ainsi de créer un environnement attractif et convivial non seulement pour les résidents, mais également favorable aux commerçants et aux visiteurs. Cette atmosphère plus sereine et sécurisante favorisera la déambulation et l'augmentation des flux de personnes, ce qui est un facteur déterminant de stimulation des activités commerciales.

Les activités logistiques permettant d'approvisionner les entreprises de la Presqu'île seront également facilitées par la baisse du trafic de transit.

3 Une large consultation pour intégrer tous les besoins et usages

Depuis 2022, dans le cadre du projet Presqu'île à vivre, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et SYTRAL Mobilités ont ouvert un dialogue continu avec les habitants, les professionnels et les usagers. Un comité de suivi associant les différentes associations et représentants d'usagers s'est réuni de manière régulière. La zone à trafic limité fait partie des sujets principaux qui ont été abordés dans le cadre des différents temps d'échanges.



Une consultation dédiée à la zone à trafic limité

Après la concertation globale sur l'ensemble du projet Presqu'île à Vivre, qui avait réuni plus de 6000 participants à la mi-2024, une consultation spécifique s'est portée sur la zone à trafic limité, avec 3 dispositifs :

- le **groupe de travail logistique** ;
- la **consultation grand public** ;
- les **rencontres de travail** avec les représentants des différents représentants d'usagers et de l'ensemble des acteurs de la Presqu'île.

Ces dernières rencontres ont consisté à rencontrer les associations de personnes à mobilité réduite, les

opérateurs de mobilité, les fédérations professionnelles, les professions médicales et médico-sociales, les acteurs de l'hôtellerie et de la restauration, les services d'urgence, les acteurs de l'événementiel, les établissements de formation, culturels ou religieux, etc.

Du 17 juin au 11 octobre 2024, la Métropole de Lyon a organisé une large consultation sur la mise en place de la zone à trafic limité. Alors que certains « ayants droit » étaient déjà identifiés, l'objectif était d'ouvrir le plus largement possible les échanges afin de prendre en compte tous les besoins, y compris les plus spécifiques, des personnes qui habitent, fréquentent ou travaillent en Presqu'île, avant la mise en place de la zone à trafic limité. De nombreux outils ont été déployés pour aller vers le plus large public :



- Une **plateforme numérique sécurisée** qui a touché plus de **10 000 visiteurs uniques** et a comptabilisé plus de 2 000 votes, 642 participants (40% de riverains) et près de 200 contributions ;
- Une **dizaine de rencontres dans l'espace public** pour informer les passants, qui ont permis de rencontrer environ 600 personnes ;
- Des **ateliers publics** avec les riverains et les commerçants ;
- Des **rencontres spécifiques** avec des institutions, professionnels et entreprises implantés en Presqu'île ou y intervenant.

Les différents participants ont pu exprimer leurs inquiétudes, leurs interrogations et leurs propositions pour que la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon puissent adapter les modalités de la zone à trafic limité en conséquence.

Exemples d'évolutions apportés au projet suite à la concertation de 2024 :

- La mise en place d'une **période d'approvisionnement élargie**, de 6h à 13h chaque jour ;
- La prise en compte, aux côtés des artisans et des entreprises du bâtiment, des **entreprises de nettoyage** intervenant dans les bureaux ou chez les particuliers ;
- L'introduction d'une **catégorie « livraisons spécifiques »** pour les bars de nuit (qui ne peuvent pas ouvrir avant midi), les pharmacies, ou encore les boulangeries ;
- La construction d'une **solution dédiée pour les clients des hôtels** souhaitant déposer leurs bagages au pied des établissements, pour éviter à ce public une inscription préalable à leur arrivée, souvent en soirée.

200 entreprises et organisations professionnelles rencontrées

Dès 2023, des entreprises représentatives de la diversité économique de la Presqu'île ont été consultées : qu'elles soient implantées dans le périmètre de la zone à trafic limité ou qu'elles y interviennent régulièrement, de toutes tailles, et issues de divers secteurs comme le commerce, l'artisanat, le tourisme, l'immobilier, la banque, la grande distribution, la santé... Ces entreprises emploient plus de 4 000 salariés en Presqu'île.

Par ailleurs, 20 fédérations et organisations professionnelles représentant l'ensemble des filières économiques ont été sollicitées. Elles regroupent plus de 5300 entreprises implantées sur la Presqu'île ou y exerçant une activité régulière ou ponctuelle.

Au total, ce sont plus de 200 entreprises et organisations professionnelles qui ont pris part aux différents temps d'échanges en 2023 et 2024. Leurs différentes contributions ont permis d'identifier de nombreux cas d'usages, et le recueil de leurs avis a permis d'améliorer le fonctionnement de la zone à trafic limité.

L'objectif est d'assurer un fonctionnement équilibré, notamment en ce qui concerne les horaires, les catégories d'ayants droit et les modalités d'accès.

Exemples d'évolutions apportées suite aux rencontres avec les acteurs économiques :

- **Ajout d'un digicode** sur les bornes pour répondre à la demande des hôteliers pour l'accès de leurs clients aux hôtels pour charger et décharger leurs bagages ;
- Un **accès à la zone à trafic limité étendu à l'après-midi** pour les professionnels de santé et le secteur des services à la personne.

Un groupe de travail dédié à la logistique urbaine

Le **groupe de travail sur la logistique urbaine** s'est réuni à quatre reprises depuis 2023. Avec 40 entreprises participantes, il a notamment permis de travailler finement sur la question des approvisionnements des professionnels du centre-ville.

Exemples d'évolutions apportées au projet suite aux ateliers de concertation logistique urbaine :

- **Livraisons rue Grenette** : la concertation a permis d'aboutir à la proposition de création de bandes logistiques sur la rue de Brest de part et d'autre de la rue Grenette avec le maintien des bandes logistiques sur la rue Edouard Herriot.
- **Artisans** : dès le départ, les artisans ont été identifiés comme ayant-droits. La consultation a permis de préciser les accès permanents à la zone à trafic limité à ces professionnels (artisans, et aussi santé et services à la personne, accès aux chantiers et entreprises de nettoyage).

en chiffres

200

entreprises
et organisations
professionnelles

rencontrées dans le cadre de la
consultation sur la zone à trafic limité

10 000

visiteurs uniques

sur la plateforme numérique
sécurisée sur la zone à trafic limité

plus de
6 000
participants

à la concertation préalable
Presqu'île à vivre

4 Les grands principes de la zone à trafic limité lyonnaise

La zone à trafic limité de la Presqu'île lyonnaise a été définie de manière à proposer à chacune et chacun une solution adaptée, simple et lisible, de sorte à ce que si vous avez quelque chose à faire en voiture en Presqu'île, il vous soit permis de rentrer dans la zone à trafic limité de manière de manière aisée.

La zone à trafic limité sera mise en place au début de mois de juin 2025. La mise en place des sites bornés et du plan de circulation sera progressive, pour faciliter l'adaptation aux nouvelles habitudes.

5 points d'accès au périmètre

Le périmètre de la zone à trafic limité a été défini de manière à garantir l'accès des automobilistes aux 18 parkings de la Presqu'île et des alentours, comptabilisant près de 10 000 places. Il s'étend **du bas des pentes de la Croix-Rousse jusqu'au nord de Bellecour**. Les quais du Rhône et de Saône sont situés en dehors du périmètre et peuvent donc être empruntés par tous les véhicules.

Afin de s'assurer du respect de la réglementation, des bornes escamotables seront mises en place aux entrées de la zone à trafic limité.

Chaque borne sera équipée d'un système de reconnaissance des plaques d'immatriculation permettant d'abaisser la borne pour les ayants droit enregistrés.

Cinq accès équipés de bornes d'entrées escamotables seront mis en place :

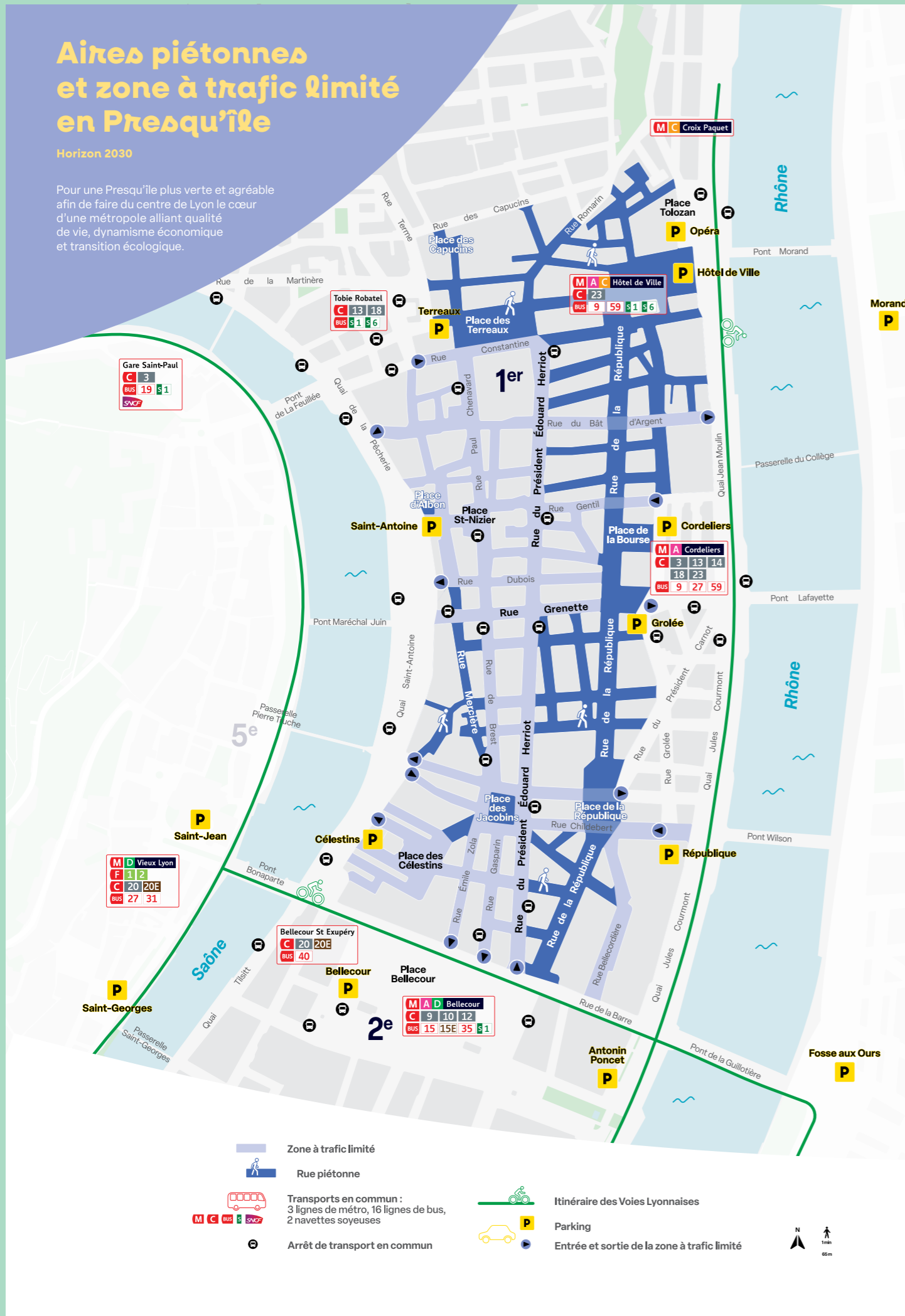


- 1 Deux accès côté Rhône (rues Gentil et Childebert)
- 2 Deux accès côté Saône (rues Constantine et Port du Temple)
- 3 Un accès au niveau de la place Bellecour (rue du Président Edouard Herriot)

Aires piétonnes et zone à trafic limité en Presqu'île

Horizon 2030

Pour une Presqu'île plus verte et agréable afin de faire du centre de Lyon le cœur d'une métropole alliant qualité de vie, dynamisme économique et transition écologique.



Des horaires adaptés aux besoins et usages

Pour faciliter les opérations de logistique et d'approvisionnement des commerces, ces bornes seront basses de 6h à 13h tous les jours. Cela permettra de favoriser un accès fluide pour les opérations essentielles à la vie et au dynamisme commercial de la Presqu'île, comme les livraisons, qui ne seront possibles que sur cette période.

À partir de 13h et pour le reste de la journée, les personnes devront s'enregistrer au préalable pour pénétrer en véhicule dans la zone.

Comment s'inscrire pour accéder à la zone à trafic limité ?

Les riverains disposant déjà d'un badge n'auront pas de démarche à réaliser pour accéder aux aires piétonnes du secteur; leur badge sera automatiquement activé pour la zone à trafic limité. Les riverains ne possédant pas à ce jour de badge pourront s'adresser à la Mairie d'arrondissement ou aux guichets numérique ou physique de LPA à partir du 22 avril.

Tous les professionnels qui font partie du dispositif artisans/professionnels de la Ville de Lyon seront enregistrés automatiquement et pourront accéder sur reconnaissance de plaque d'immatriculation.

Plusieurs moyens d'accès sont mis en place, adaptés à chaque public :

- La reconnaissance des plaques d'immatriculation lorsqu'un véhicule préalablement enregistré se présente devant une borne
- Des badges, notamment pour les résidents qui n'en possédaient pas jusqu'alors
- Des codes d'accès, distribués notamment aux hôtels pour leurs clients et régulièrement modifiés pour éviter la fraude
- Un système d'interphonie, utile notamment pour les véhicules de secours, des services urbains... Ces véhicules pourront tous accéder instantanément à la zone sur un simple appel.



Les véhicules autorisés

- Véhicules des propriétaires occupants ou locataires d'un logement, d'un local, d'un garage privé ou d'un stationnement privatif à l'intérieur de la zone
- Véhicules transportant au moins une personne titulaire de la carte mobilité inclusion stationnement
- Véhicules de transport de marchandises ou de livraison
- Taxis
- Véhicules de transport avec chauffeur, pour la prise ou la dépose de clients
- Véhicules de transports en commun
- Véhicules d'intérêt général au sens de l'article R311-1 Code de la route
- Véhicules des services urbains, de remorquage de véhicules, de pompes funèbres
- Véhicules de transport de fonds et de valeur, des professionnels de la sécurité en intervention
- Véhicules des artisans, des entreprises de nettoyage et des entreprises du bâtiment dans le cadre d'interventions dans le secteur
- Véhicules de livraison assurant une livraison à caractère spécifique
- Véhicules de clients de commerces du secteur récupérant une marchandise
- Véhicules des patients de professionnels de santé installés dans le périmètre
- Véhicules d'autopartage labellisés par la Métropole de Lyon et stationnés régulièrement dans la zone, sur les stations d'autopartage
- Véhicules des clients des hôtels situés à l'intérieur du périmètre
- Véhicules de particuliers ou de professionnels utilisés pour des opérations de déménagement dans le périmètre
- Véhicules de professionnels médicaux, sociaux ou de services à la personne en intervention dans le périmètre
- Véhicules des cortèges officiels, des services de la Métropole de Lyon et de la Ville de Lyon, dans le cadre de leurs missions
- Véhicules assurant la logistique d'événements publics ou privés
- Véhicules autorisés dans le cadre d'une autorisation exceptionnelle délivrée par la Métropole de Lyon ou d'une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public délivrée par la Ville de Lyon
- Véhicules des entreprises intervenant dans le cadre d'une permission de voirie ou d'une autorisation d'urbanisme

Une organisation exceptionnelle dédiée à l'information des usagers

La Métropole de Lyon et la Ville de Lyon mettent en place une organisation exceptionnelle à partir de février 2025, avec une montée en puissance jusqu'à l'ouverture de la zone à trafic limité en juin, avec notamment :

- une hotline mise en place par la Métropole de Lyon dès le mois de février
- De février à avril, la publication de nombreux supports disponibles en version papier et web pour informer largement et précisément sur le fonctionnement de la zone à trafic limité
- À partir du 22 avril, l'ouverture de la plateforme d'inscription des ayants droit sur un portail en ligne unique et l'accueil en boutique LPA et en mairies d'arrondissement des futurs usagers de la zone à trafic limité.

Les personnes pourront s'inscrire à compter du 22 avril 2025

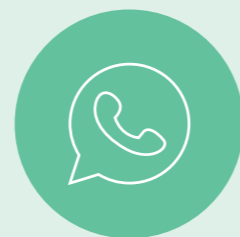
L'agence des mobilités, une mine d'information sur les déplacements et les travaux

L'Agence des Mobilités, c'est le portail de la Métropole de Lyon pour optimiser ses déplacements sur son territoire : conditions de circulation, actualités, travaux...

Ce site délivre une information en temps réel et prévisionnelles, des itinéraires personnalisés, combinant un ou plusieurs modes de transport.

Il est également possible de recevoir des alertes spécifiques à configurer soi-même sur les chantiers et conditions de circulation.

mobilites.grandlyon.com



Un groupe WhatsApp sur les travaux de la Presqu'île

En complément, pour les travaux de la Presqu'île, la Métropole de Lyon étend à tous le **groupe WhatsApp** mis en place sur la fermeture à la circulation de la rue Grenette à l'ensemble des chantiers Presqu'île.

Ce dernier informe en temps réel sur les actualités des travaux en cours et à venir.

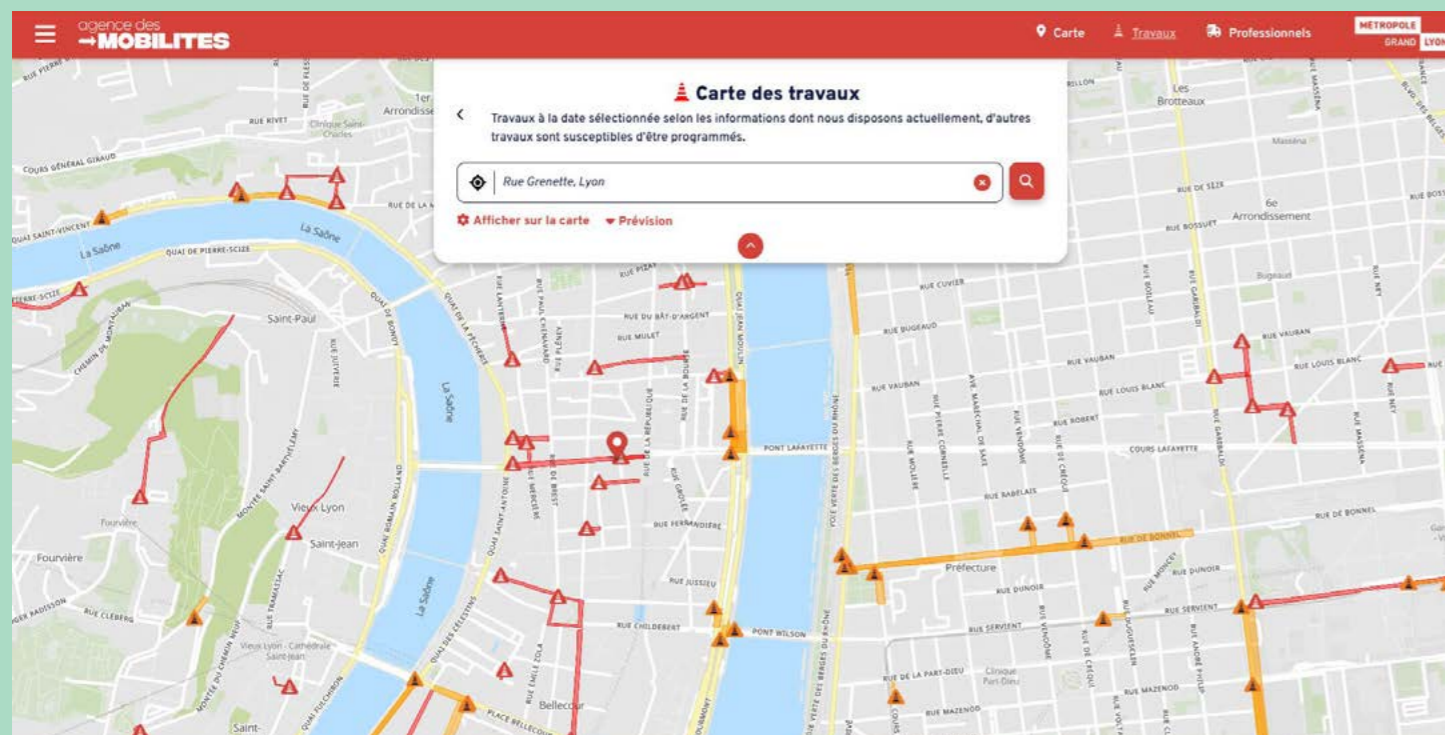
5 Une nouvelle offre bus pour un réseau toujours plus performant et maillé en Presqu'île

MISE EN SERVICE EN JUIN 2025

SYTRAL Mobilités accompagne le projet de transformation de la Presqu'île pour renforcer l'accès direct au cœur de la ville mais aussi les connexions avec les lignes fortes du réseau TCL.

La nouvelle offre de bus en Presqu'île a été conçue pour :

- Offrir aux habitants des déplacements sereins en toute sécurité dans un cadre apaisé.
- Renforcer l'efficacité et la fiabilité des lignes de bus majeures pour une desserte performante et attractive ;
- Optimiser les correspondances avec le réseau métro ;
- Créer de nouvelles lignes structurantes pour mailler le territoire ;
- Maintenir la desserte fine des navettes et des lignes complémentaires pour garantir l'accès au cœur de la Presqu'île ;



Une offre bus réorganisée autour de deux pôles multimodaux repensés Bellecour

Aujourd'hui, l'ensemble du pôle bus est concentré à l'est de la place Bellecour. L'objectif de la réorganisation consiste à regrouper les lignes en fonction de leur provenance géographique. Ainsi, le terminus des **lignes C20, C20E et 40** sera déplacé à l'ouest de la place Bellecour, côté Saône. Le pôle bus qui concentre les **lignes de l'est (C9, C10, C12 et 15)** est maintenu place Antonin Poncet.

Grâce à leur nouvel itinéraire, les lignes C20, C20E et 40 ne contournent plus la place Bellecour, permettant ainsi de réduire leur temps de parcours, tout en conservant un accès efficace à la station de métro Bellecour. Ce nouvel aménagement permet également de libérer l'espace public pour accueillir la **Voie Lyonnaise 12** au nord de la Place Bellecour, d'améliorer les cheminements piétons avec des trottoirs élargis, végétalisés et plus confortables.

Une nouvelle ligne forte sur le réseau TCL : la C 23

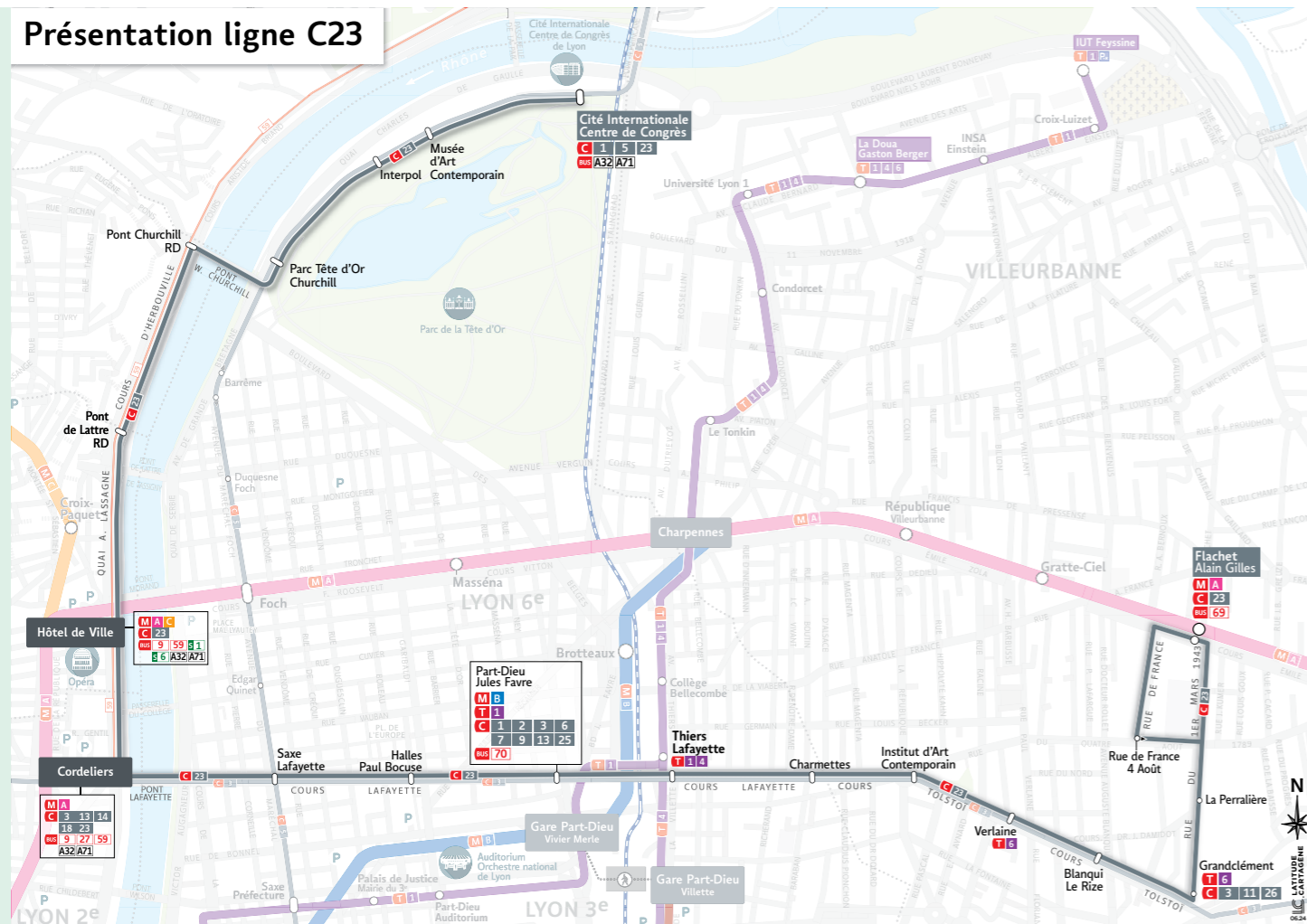
Ligne majeure de 10km, elle relie la Cité Internationale à Villeurbanne Flachet, tout en desservant la Part-Dieu avec une fréquence jusqu'à 10' en heure de pointe.

Cette nouvelle offre permet :

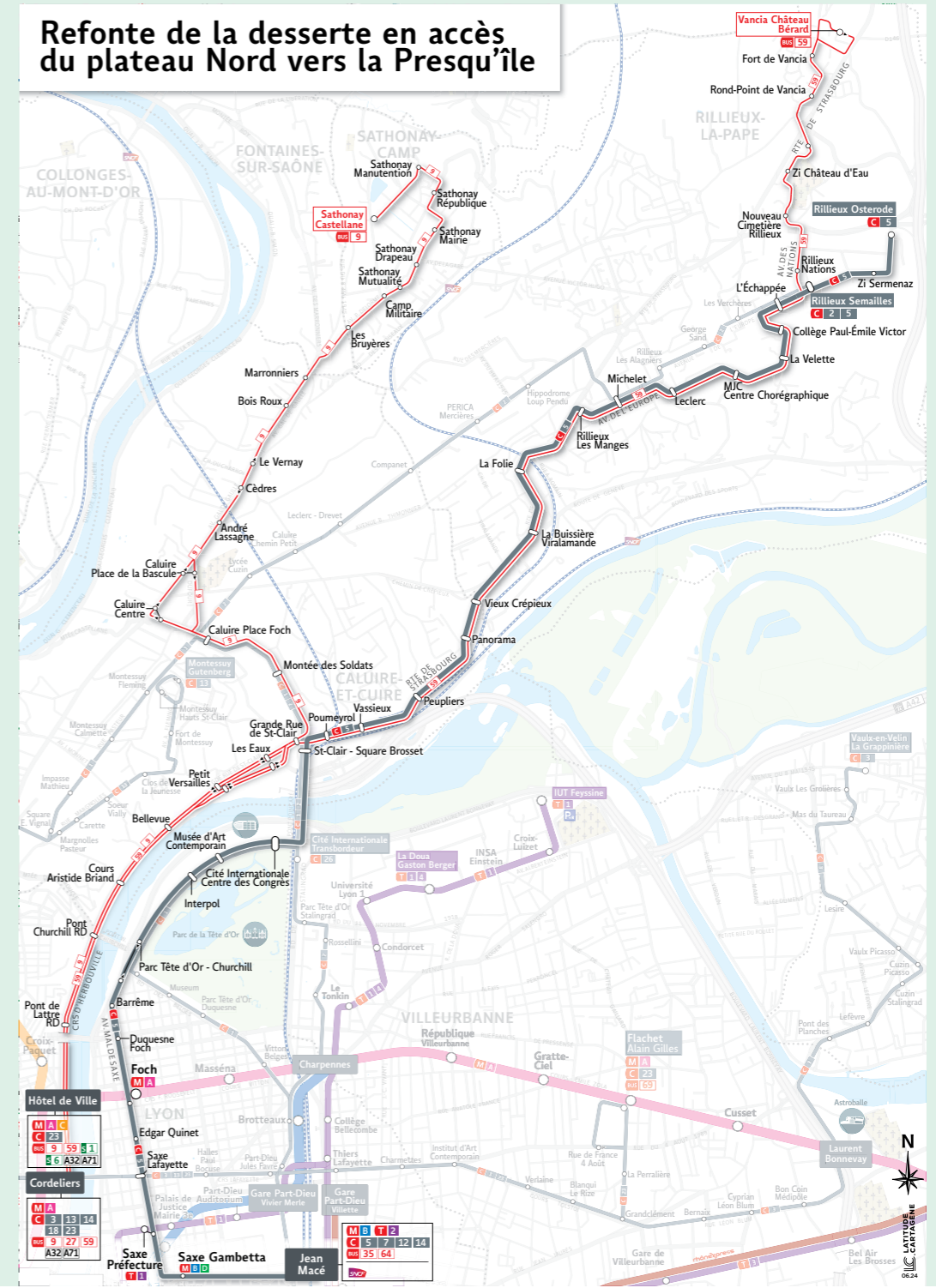
- D'offrir une nouvelle desserte au secteur de Hôtel de Ville
- Renforcer la ligne C3, première ligne du réseau de bus (64 000 voyages/jour), très fréquentée sur le tronçon Hôtel de Ville ↔ Part-Dieu ↔ Grandclément.
- De favoriser l'intermodalité avec une connexion au métro A à Flachet et Hôtel de Ville mais également au futur pôle bus de Cordeliers où un nouvel arrêt est créé ;
- D'offrir une desserte fine de Villeurbanne - quartier de la Perrallière - en complément de l'offre de la ligne T6.

Cette future ligne sera exploitée avec la nouvelle génération de trolleybus IMC articulés

Présentation ligne C23



Refonte de la desserte en accès du plateau Nord vers la Presqu'île



La ligne redessinée : une nouvelle offre pour renforcer les liaisons entre le plateau Nord et la Presqu'île C 5

Les lignes C4 et C5 fusionnent pour offrir une ligne étendue. Cette nouvelle ligne forte, qui reliera la gare de Jean Macé à Rillieux-la-Pape, avec une fréquence de 10' en heure de pointe, offre de nombreuses connexions aux modes lourds (métros A, B, D, C3/13, T1/T2 et la gare Jean Macé) et permet de desservir efficacement le nouveau quartier des Ostérodes à Rillieux-la-Pape.

Création de la ligne BUS 59

La nouvelle ligne 59 offre aux habitants une desserte complémentaire de Rillieux-la-Pape tout en maintenant une liaison directe avec le cœur de la Presqu'île via Cordeliers. La desserte du quartier de Vancia est renforcée avec une fréquence jusqu'à 15' en heure de pointe et une amplitude élargie en soirée.



Des lignes de bus + rapides et + fiables

Dans le cadre du projet Presqu'île à Vivre, de nombreux aménagements sont réalisés afin d'assurer aux lignes de bus fiabilité, régularité et performance :

- **Création de 500m de site** propre intégral à double sens sur la rue Grenette;
- **Réfection et optimisation des couloirs bus** sur la rive droite du Rhône et les quais de Saône (quai de Bondy et quai de la Pêcherie);
- **Système de priorité aux feux élargi** à l'ensemble des lignes fortes qui passent rue Grenette;
- **Création d'une dizaine de nouveaux arrêts de bus** confortables et plus accessibles, au niveau des pôles Cordeliers et Bellecour, de la rue Grenette, des quais de Saône et de l'Hôtel de Ville;
- **Piétonisation et réaménagements de plusieurs rues** pour améliorer le confort d'accès aux arrêts de bus.

Les chiffres-clés des nouvelles lignes au départ du plateau Nord vers la Presqu'île

Une fréquence de en heure de pointe **10'**

50' entre Rillieux Ostérodes et Jean Macé

Coût de fonctionnement annuel de

35' pour Rillieux Ostérodes et le métro A (Foch)

ou

45' pour Rillieux Ostérodes et le métro D (Saxe Gambetta)

3,3M€

Une capacité et une fréquence renforcées

30 % de capacité supplémentaire sur le tronçon C3, C13, C23 entre Cordeliers et Part-Dieu,

50 % d'augmentation de la fréquence en heure de pointe, passant de 3' aujourd'hui à 2'.

50 % de capacité supplémentaire sur le tronçon C3, C23 entre Cordeliers et Grandclément,

42 % d'augmentation de la fréquence en heure de pointe, passant de 5' aujourd'hui à 3'30.

10 % de capacité supplémentaire sur le tronçon C5-59 entre Saint-Clair Brosset et Rillieux-la-Pape,

33 % d'augmentation de la fréquence en heure de pointe, passant de 8' aujourd'hui à 6'.

6 Une Presqu'île accessible à toutes et tous

10 000 places de parking en ouvrage toujours accessibles

La Presqu'île possède un grand nombre de parkings, notamment souterrains, situés en bordure de la zone à trafic limité. Au total ce sont plus de 10 000 places en ouvrage qui sont accessibles à tous, en Presqu'île et aux alentours, sans avoir à pénétrer dans la zone à trafic limité. Parkings LPA :

Antonin Poncet (665 places), Bourse (500 places), Célestins (401 places), Cordeliers (762 places), Fosse aux Ours (343), Grolée (261), Hôtel de Ville (207), Morand (685), Perrache (868), République (776), Saint-Antoine (786), Saint-Georges (701), Saint-Jean (913), Tables Claudiennes (105), Terreaux (642), Perrache Centre d'Échanges (880).

Auxquels s'ajoutent les parkings Indigo Bellecour (518 places), Opéra (privé 300 places), Récamier (175 places).

Le stationnement résidentiel

Concernant le stationnement résidentiel dans le périmètre de la zone à trafic limité, si les secteurs évoluent³, rien ne change pour les usagers : ces derniers n'auront aucune démarche à effectuer. Les modifications se feront de façon automatique en juin 2025. Une communication est prévue par mail ou par courrier postal, pour informer les riverains de l'activation de la zone à trafic limité. Concernant les nouvelles demandes, les modalités de délivrance de vignette restent elles-aussi inchangées : pour la première demande de droit, les démarches sont à effectuer en mairie d'arrondissement.

À noter que la Ville de Lyon étudie la possibilité pour les habitants de la Presqu'île de sélectionner un second secteur résident, limitrophe du secteur correspondant au domicile, pour se garer avec la vignette. Le calendrier de mise en œuvre de cette évolution sera précisé ultérieurement.



Une plaquette sur l'accessibilité avec My Presqu'île

L'objectif du dépliant est de présenter l'ensemble des solutions de mobilité pour venir en Presqu'île. Une première édition du dépliant a été diffusée en janvier 2025 au grand public par un dépôt en commerces, établissements publics et culturels du secteur.

³ Un nouveau secteur de stationnement résidents sera créé correspondant au périmètre de la ZTL : le secteur 20. Les secteurs résidents 6 (Croix-Rousse) et 7 (Presqu'île) vont ainsi évoluer.

Calendrier

Avec la zone à trafic limité, le stationnement résidentiel reste possible!

- Dans les rues non piétonnes intégrées au périmètre de la zone à trafic limité, le stationnement payant reste en vigueur selon les mêmes conditions qu'actuellement. Il sera donc possible pour les ayants droit de stationner sur ces emplacements autorisés.
- À noter que l'interdiction du stationnement résidentiel sur la rue de Brest (2^e arrondissement) et la rue Paul-Chenavard (1^{er} arrondissement) sera levée permettant la restitution de places de stationnement aux résidents.
- Par ailleurs, la très grande majorité des aires de livraison resteront utilisables pour les ayants droit la nuit à partir de 19h et ce jusqu'à 7h du matin.

Une action renforcée pour mettre à disposition des places dans les parkings LPA

Les parkings LPA font actuellement l'objet d'un travail de résorption des listes d'attente pour les abonnements, permettant de répondre progressivement aux demandes parfois anciennes.

Enfin, en complément des parkings de la Presqu'île, il existe une offre destinée aux habitants usagers occasionnels de leur voiture : l'offre « petit rouleur ». Elle est disponible à 50€ par mois pour 10 sorties par mois au parking P2 Cité Internationale qui est desservi notamment par la nouvelle ligne C23.

2022

Début de la concertation Presqu'île à vivre

2023

Création du comité de suivi Presqu'île à vivre
Élaboration du plan d'actions
Poursuite de la concertation avec les différents acteurs

2024

Consultation grand public et professionnels sur les modalités de la zone à trafic limité

2025

Février

Début de l'aménagement des pôles bus Cordelier et Bellecour

Mise en place de la hotline

Avril

Le 22 avril ouverture des enregistrements pour les ayants droit

Juin

Mise en application de la zone à trafic limité et déploiement du nouveau réseau TCL



CONTACTS PRESSE

METROPOLE DE LYON

Laetitia LATAPY – llatapy@grandlyon.com
06 46 18 90 93

VILLE DE LYON

Leïla KESSI – leila.kessi@mairie-lyon.fr
07 86 25 98 14

SYTRAL MOBILITÉS

Lodoïska de Gouvion Saint-Cyr - gouvion@sytral.fr
06 71 18 32 66